

226C1556
FR0011341205-FS0813

17 septembre 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 16 septembre 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 septembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société NANOBIOTIX et détenir, à cette date, indirectement, 2 604 429 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	2 566 317	5,05	2 566 317	4,71
Goldman Sachs & Co. LLC	5 426	0,01	5 426	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	13 945	0,03	13 945	0,03
Folio Investments Inc.	21	ns	21	ns
Goldman Sachs Bank Europe SE	18 720	0,04	18 720	0,03
Total Goldman Sachs Group, Inc.	2 604 429	5,12	2 604 429	4,78

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions NANOBIOTIX hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 10 septembre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 21 547 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBIOTIX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 10 septembre 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 172 262 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 14 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 23 avril 2027 et le 10 septembre 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 50 833 462 actions représentant 54 534 179 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 17 septembre 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 septembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société NANOBOTIX et détenir, indirectement, 1 467 009 actions NANOBOTIX représentant autant de droits de vote, soit 2,89% du capital et 2,69% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	1 428 788	2,81	1 428 788	2,62
Goldman Sachs & Co. LLC	7 017	0,01	7 017	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	13 945	0,03	13 945	0,03
Folio Investments Inc.	21	ns	21	ns
Goldman Sachs Bank Europe SE	17 238	0,03	17 238	0,03
Total Goldman Sachs Group, Inc.	1 467 009	2,89	1 467 009	2,69

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions NANOBOTIX hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 21 923 actions NANOBOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBOTIX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 179 392 actions NANOBOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 14 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 23 avril 2027 et le 10 septembre 2036.